

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

Arrêté préfectoral n° 2016-DLP/BUPE- 45 du 2 mars 2016

ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES  
**LES ANNEXES**

ANNEXE 1 : Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et Enquête parcellaire

COPIE des certificats d'affichage de TURQUESTEIN BLANCRUPT et BERTRAMBOIS

ANNEXE 2 : Enquête parcellaire

1. Copie de la réponse du GROUPEMENT FORESTIER BRUCHE & CHATILLON acceptant l'expropriation.



Commune  
de

**TURQUESTEIN - BLANCRUPT**

57560 Turquestein-Blancrupt  
Tél. 03 87 08 60 06  
Fax 03 87 24 71 99  
Courriel : mairie@turquestein.fr

## ATTESTATION

Je soussigné ANDRE Michel, Maire de TURQUESTEIN-BLANCRUPT, atteste que l'arrêté du Préfet de Moselle n° 2016-DPL/BUPE-45 du 02 mars 2016 : portant ouverture d'enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire des travaux en vue de

- 1- La dérivation des eaux des sources dénommées « petite source du Gros Chêne » et « grande source du Gros Chêne » situées sur le ban communal de TURQUESTEIN-BLANCRUPT (Moselle)
- 2- L'établissement des périmètres de protection autour de ce point d'eau
- 3- L'autorisation d'utilisation de l'eau à des fins de consommation humaine.

A été affiché à la porte de la mairie du 07/03/2016 au 20/04/2016.

Turquestein-Blancrupt, le 25/04/2016

Le Maire

Michel ANDRE



Département de la Moselle *Meurthe-et-Moselle*

Commune de *Bertrambois*

N° dossier 1/1-2016

## Certificat d'affichage

Concernant l'enquête publique pour l'instauration  
des périmètres de protection  
à TURQUESTEIN-BLANCRUPT

Je soussigné(e) *BIONDI Alain*, Maire de *BERTRAMBOIS*  
certifie que l'arrêté de M. le Préfet du département de la Moselle faisant connaître au public  
l'ouverture de l'enquête susvisée, a été affiché, avant le début de l'enquête, à compter du  
*12 mars 2016* et pendant toute la durée de celle-ci, soit du 4 au 20 avril  
2016 dans la commune de *BERTRAMBOIS*, par affichage à la porte de  
la \_\_\_\_\_ mairie et \_\_\_\_\_ (1)

---

---

---

Fait à *Bertrambois*, le *21 avril 2016* (2)

Le Maire,

*Biondi*

**Le Maire,  
Alain BIONDI**



(1) indiquez les lieux d'affichage situés, le cas échéant, ailleurs qu'à la mairie,

(2) ce certificat est à compléter à l'issue de l'enquête et à insérer dans le registre qui sera transmis au commissaire enquêteur.

GROUPEMENT FORESTIER  
BRUCHE & CHATILLON

Société Civile au capital de 152 449 €  
R.L.S. N° 011 178 419 021 A  
N° TVA FR 5273641178

Siège Social 40 rue Principale  
67280 NIEDERHASLACH  
Téléphone 03 88 50 95 97  
Télécopie 03 88 50 97 34



N° 10-21-16 / 453

Mairie de BERTRAMBOIS  
A l'attention de Mr LE MAIRE  
23 Rue du Général MEYER  
54480 BERTRAMBOIS

NIEDERHASLACH, le 30/03/2015

Monsieur Le Maire,

Suite à votre courrier du 2 Mars 2015, je vous confirme que le Groupement Forestier BRUCHE & CHATILLON accepte la cession des deux parcelles suivantes :

- Section 4 parcelle 2 captage << La Basse du Housard >> pour 42 m<sup>2</sup>
- Section 4 parcelle 2 captage << La Basse du Housard >> pour 320 m<sup>2</sup>

Et ce malgré l'estimation de prix dérisoire de celles-ci.

De plus, je souhaiterais que soit stipulé dans l'acte de vente que la commune de Bertrambois reste responsable de la clôture qu'elle pourrait être amenée à poser et des dégâts qui pourraient y survenir et ce quelqu'en soit la cause.

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La Gérante

Madame PLANTADE- BRAUN